

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d'ANIANE  
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre

et le 11 juin

Numéro : 24/06/03

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Date de la convocation
06/06/2024

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Date d'affichage
06/06/2024

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA

Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

**AFFAIRES FONCIERES – PARCELLE AO N°189 – MAS VERNIERE : COMMODAT.**

Monsieur le conseiller municipal, délégué à la transition énergétique, expose :

La commune d'Aniane a engagé dès 2020 une politique visant à répondre aux enjeux d'une meilleure autonomie alimentaire territoriale dans le respect de l'environnement. Cet engagement vise notamment à montrer que la diversification agricole est possible en Pays Cœur d'Hérault et favoriser l'installation agricole par la mise à disposition de parcelles communales.

En 2023, la commune d'Aniane a signé une convention cadre avec le Sydel du Pays Cœur d'Hérault, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le premier avenant signé suite à cette convention a permis d'appuyer deux projets d'installation sur des parcelles communales d'Aniane.

- un projet d'installation sur 1 hectare et 30 ares au lieu-dit Mas Vernière
- un projet de pâturage hivernal et d'aide à l'installation d'éleveurs sur 500 hectares dont 170 hectares de parcelles communales au lieu-dit Bernagues

Ces deux projets sont menés en partenariat avec le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA) animé dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, lequel comprend notamment les associations Terres Vivantes et Terracoopa qui ont aidé à l'étude de faisabilité agricole de la parcelle du lieu-dit Mas Vernière et au montage technique et financier des appels à candidatures portés par la commune sur les deux lieux-dits cités ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Sur le lieu dit Mas Vernière, l'agricultrice porteuse de projet, est en cours d'installation. La parcelle communale de 1 hectare et 30 ares vient compléter son projet de reprise d'une exploitation maraîchère ; elle lui permettra d'y installer son atelier arboriculture, centré sur la culture de pistachiers.

De nombreux travaux sont en cours sur la parcelle, pour préparer l'installation de l'agricultrice, financés par la commune, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et le Département de l'Hérault (installation d'une clôture, création d'un forage, installation d'une pompe, raccordement à l'électricité...).

De son côté, la porteuse de projet concrétise son projet sur le plan administratif. La promesse d'achat de l'exploitation principale a été signée, et elle travaille à présent son dossier PAC (Politique Agricole Commune) ainsi que ses commandes d'arbres et de plants.

L'installation agricole hors reprise familiale est un réel parcours du combattant, tant sur le plan du foncier et du bâti agricoles que sur le plan administratif. Un bail rural long terme (18 ans) sera être signé entre la commune d'Aniane et la porteuse de projet en arboriculture pour assurer son installation. Le projet de bail est en cours d'écriture avec l'appui des partenaires GAIA.

Cependant la porteuse de projet doit d'ores et déjà prouver administrativement qu'elle occupera et exploitera la parcelle du lieu-dit Mas Vernière fin 2024 lorsqu'elle plantera ses pistachiers afin de concrétiser ses dossiers d'aide (PAC, Dotation Nouvel Agriculteur, aide de la Région Occitanie sur la plantation de pistachiers, etc...). Afin de permettre l'installation de cette porteuse de projet, il a été proposé de mettre en place un commodat entre la commune d'Aniane et la porteuse de projet, le temps que le bail à long terme soit rédigé, validé et signé.

Ce commodat permettrait à la porteuse de projet de faciliter administrativement son installation. Pour la commune, ce commodat est peu engageant car facilement résiliable (préavis d'un mois) et car, du fait de ses demandes d'aides PAC, la porteuse de projet ne peut lancer son activité avant le 1er septembre 2024. Il n'implique aucun échange financier et aucun transfert de propriété : il n'y a pas de transfert de propriété, mais uniquement une mise à disposition du bien à titre gratuit. Le bien reste dans le patrimoine du prêteur.

Considérant la nécessité d'appuyer l'installation de l'agricultrice porteuse du projet dans l'attente de la signature d'un bail à long terme ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller municipal, délégué à la transition énergétique ;

Le Conseil Municipal d'Aniane,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le commodat ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire d'Aniane à signer ce commodat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC